

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la réunion régulière du conseil de Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 2 janvier 2007, 20 h, à la salle de réunion de l'hôtel de ville.

Présences : Aucune

À défaut de quorum, la séance est ajournée au 8 janvier 2007, 20h00.

**M. André Allard
Directeur général et Greffier**